

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du Jeudi 5 mars 2015</b> Par suite d'une convocation en date du 26 février 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 5 mars 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14 En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 14 <b>Délibération n°D_2015_03_05_07</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Maryline Derouet à M. Alain Cartier, Mme Sandrine Jallin à M. Christophe Albert, Mme Nathalie Venancio à M. Fabrice Excoffier, M. Aurélien Chaîne à Monsieur Alain Chamosset, M. Philippe Marguerie à M. Patrick Falcoz, M. Julien Verdier à Mme Raphaëlle Cons Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Christophe Albert est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que :

**Vu** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

**Considérant** qu'en raison d'un surcroît de travail au service technique conséquent à l'arrêt maladie de l'un des agents,

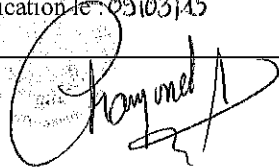
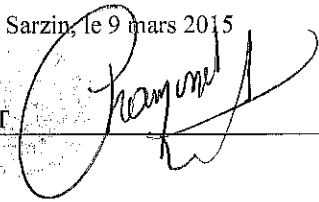
Il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de créer un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.
- **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.
- **Décide** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe,
- **Modifie** le tableau des emplois permanents de la commune tel qu'annexé à la présente délibération,
- **Charge** l'autorité d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion,
- **Habilite** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 09/03/15 Et de la publication le : 09/03/15</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 9 mars 2015 Le Maire, A. CHAMOSSET</p>
--	---

**TABLEAU DES EMPLOIS**

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>
<b>- Service technique</b>		
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>
<b>- Service technique</b>		
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe – 16/35 <sup>ème</sup>
<b>- Service administratif</b>		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emplois : adjoint administratif territorial Grade : adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe – 30/35 <sup>ème</sup>
<b>TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>
<b>- Service technique</b>		
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Contrat emploi d'avenir (du 09/04/2013 au 08/04/2016)
Ouvrier polyvalent	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Emploi saisonnier d'une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2015
<b>TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>
<b>- Service administratif</b>		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emplois : adjoint administratif territorial Grade : adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe – 5/35 <sup>ème</sup>
<b>- Service technique</b>		
Accompagnement dans le car scolaire et agent d'entretien des locaux	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe – 5/35 <sup>ème</sup> + 8/35 <sup>ème</sup> en période scolaire

maj le 09 mars 2015

Ouvertures au public :

- ♦ le mardi de 14h00 à 16h00
- ♦ le jeudi de 16h00 à 19h00
- ♦ le 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 8h30 à 11h30